

**Les premiers ministres des provinces et des territoires discutent
de mesures d'atténuation des catastrophes, de préparation et d'intervention
en situation d'urgence et de sécurité dans le transport ferroviaire**

NIAGARA-ON-THE-LAKE, 26 juillet 2013 – Les premiers ministres ont pressé le gouvernement fédéral de donner suite à son engagement de 2011 de créer une nouvelle initiative d'atténuation des catastrophes à l'échelle pancanadienne en matière d'infrastructure, laquelle serait financée à parts égales avec le gouvernement fédéral, séparément d'autres programmes à coûts partagés tels que le plan Chantiers Canada. Ils ont également demandé au gouvernement fédéral de maintenir au niveau actuel son aide financière aux provinces et aux territoires dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe afin d'aider les Canadiens à faire face aux catastrophes naturelles.

Les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral de s'engager à améliorer les délais de réponse des services de recherche et de sauvetage et de procéder à un examen complet de la sécurité maritime. Ainsi, la réglementation fédérale devrait assurer une meilleure prise en charge des épaves dans les eaux canadiennes et le gouvernement fédéral devrait être responsable du retrait de ces épaves en raison des risques inhérents qu'elles comportent. Ils l'ont également pressé de reconsidérer sa décision de fermer bon nombre de centres secondaires de sauvetage maritime et de services de communication et de trafic maritimes partout au pays.

Les premiers ministres ont tenu à souligner le succès de la collaboration entretenue avec le gouvernement fédéral concernant le développement du Système national d'alertes au public, mais pressent les diffuseurs de collaborer avec les provinces et les territoires en vue de parvenir à la mise en place obligatoire d'un tel système. Les premiers ministres constatent par ailleurs que la gestion des mesures d'urgence dans les communautés autochtones et éloignées continue de comporter de nombreuses lacunes et qu'une coopération entre les gouvernements est essentielle pour améliorer les services dans ces communautés.

À la suite des événements tragiques qui se sont produits à Lac-Mégantic, les premiers ministres ont discuté du transport ferroviaire de matières dangereuses. Ils ont convenu de l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires afin que de telles catastrophes ne se reproduisent plus. Ils constatent un manque flagrant d'information sur les matières dangereuses qui circulent sur le réseau ferroviaire.

Les premiers ministres ont convenu qu'un système de suivi des convois ferroviaires transportant des matières dangereuses devrait être mis en place par le gouvernement fédéral. Ce système fournirait des données en temps réel sur la localisation et le contenu des trains, qui seraient partagées, à des fins de sécurité publique, entre les autorités responsables concernées des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les premiers ministres ont également rappelé que la réglementation fédérale prévoit que les transporteurs ferroviaires doivent détenir une assurance-responsabilité valide d'un montant suffisant pour couvrir les coûts associés aux dommages dont ils sont responsables. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de prendre les mesures requises pour s'assurer que les exigences en matière de sécurité et d'assurance responsabilité sont suffisantes.

- 30 -

Les médias sont priés de s'adresser à :
Cabinet de la première ministre
Gouvernement de l'Ontario
416 314-8975